



Préambule

Madame, Monsieur,

L'énergie printanière avive encore davantage notre soif de culture ! En attendant le retour d'un monde dans lequel les demandes d'indemnisation ne seront plus une nécessité, nous continuons de vous informer au sujet des différentes mesures de soutien. Deux visioconférences vous ont été récemment proposées et peuvent apporter certains éclaircissements sur les indemnisations et le dépôt des demandes.

Du côté de l'encouragement à la culture, l'atelier-résidence pour artistes à Paris est à nouveau mis à votre disposition par le biais d'un appel à candidatures pour 2022 et l'appel à projets de médiation culturelle renouvelé pour l'année 2021. De plus, une brochure vous donnera la vision d'ensemble des dispositifs de soutien intercantonaux, tels que Label +, Musique +, Livre + ou Cinéforum.

Archives, patrimoine et Laténium témoignent également d'une intense activité culturelle, au diapason d'une nature en pleine effervescence.

Bonne lecture !

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction



COVID-19 : Visioconférences au sujet des indemnisations

Afin de continuer à vous accompagner dans vos demandes de soutien, le service de la culture vous avait donné rendez-vous le 23 mars pour deux rencontres virtuelles, cette fois, autour des indemnisations et du dépôt des demandes.

Ces deux rencontres ont été enregistrées : les liens ci-dessous permettront à celles et ceux qui le désirent de les revoir.

[Visioconférence sur les indemnisations des entreprises culturelles](#)

[Visioconférence sur les indemnisations des actrices et acteurs culturel-le-s](#)



COVID-19 : 2e délai pour le dépôt des demandes de soutien

Pour les **demandes d'indemnisation**, aussi bien celles qui concernent les entreprises culturelles que les actrices et acteurs culturel-le-s, des délais ont été introduits pour le dépôt des demandes. Chacun de ces délais correspond à des périodes indemnisables et nécessite une nouvelle demande.

Les entreprises culturelles concernées par des dommages survenus entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 avril 2021 peuvent déposer leur demande **jusqu'au 31 mai 2021**.

Les actrices et acteurs culturel-le-s concerné-e-s par des dommages survenus entre le 1^{er} février 2021 et le 30 avril 2021 peuvent déposer leur demande **jusqu'au 31 mai 2021**.

En ce qui concerne **les projets de transformation**, le prochain délai pour le dépôt des demandes a été fixé au **15 mai 2021**.

Les demandes sont à déposer sur le site du service de la culture.

[En savoir plus](#)



COVID-19 : Questions et réponses concernant les mesures de soutien

Afin de donner des réponses aux questions fréquemment posées en lien avec le dispositif de soutien COVID-19, l'Office fédéral de la culture (OFC) publie des FAQ au sujet des trois mesures de soutien mises en œuvre par les Cantons.

Elles sont consultables sur le [site du service de la culture](#) ainsi que sur les suivants :

FAQ indemnisation des entreprises culturelles

FAQ indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s

FAQ projets de transformation



Photo © Maurine Tric

Atelier de Paris : appel à candidatures

Dès le 1er janvier 2022, un atelier-appartement de la Cité internationale des arts à Paris sera à nouveau mis à disposition des artistes neuchâtelois-e-s, pour trois séjours d'une durée de six mois.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au **6 avril 2021**.

[En savoir plus](#)

[Communiqué de presse](#)

Médiation culturelle : appel à projets



Afin de soutenir les actions menées pour l'accès à la culture, le service de la culture a renouvelé son appel à projets destinés à la médiation culturelle dans les écoles.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au **19 avril 2021**.

[En savoir plus](#)



**LES CANTONS
ROMANDS
SOUTIENNENT
LA CULTURE**

Dispositif romand d'aides à la culture

Depuis une dizaine d'années, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), par le biais de sa Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC), a construit six dispositifs communs d'aides à la culture dans des domaines aussi différents que la littérature, le cinéma, les arts de la scène, la musique, l'accès à la culture et la médiation.

Découvrez ces dispositifs de soutien dans la brochure [Les cantons romands soutiennent la culture.](#)

Patrimoine et archéologie



© Vue de la nef décrépée du temple de Môtiers / C. de Reynier, OPAN, mars 2021.

Début des travaux de restauration du temple de Môtiers

Une association a été créée en 2018 en vue d'assurer la restauration de l'ancienne église Notre-Dame de Môtiers, aujourd'hui temple réformé. L'édifice, reconnu d'intérêt national par la Confédération, constitue l'un des deux lieux de culte de l'ancien monastère de Saint-Pierre de Vautravers, fondé vers le 6^e-7^e siècle selon les recherches archéologiques menées ces dernières années par l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel.

Les parements intérieurs de l'édifice avaient été recouverts en 1960 d'un épais revêtement de ciment qu'il s'est révélé nécessaire de supprimer au profit d'un enduisage au mortier de chaux afin d'assurer l'assainissement des maçonneries. Ce décrépissage offre en ce moment l'opportunité d'une lecture archéologique des élévations, qui a révélé de multiples étapes de construction et reconstructions. Derrière une architecture marquée par l'époque gothique, des pans de murs remontant à l'époque romane et parfois même au-delà permettront une restitution précise d'un millénaire d'évolution architecturale et apporteront d'intéressants renseignements sur l'histoire du monastère et du Val-de-Travers.

La restauration sera achevée à la fin de l'année ; elle est soutenue par la Confédération, le canton, la commune de Val-de-Travers, la LoRo et de nombreux donateurs.

[En savoir plus](#)

Laténium



Le Laténium dispose de riches archives qui permettent d'étudier l'histoire des pratiques archéologiques et l'histoire des collections du musée neuchâtelois.

Ici l'une des aquarelles réalisées par L. Favre qui illustre l'ouvrage emblématique de Edouard Desor « Le Bel Âge du Bronze » publié en 1874.

Le Laténium, partenaire d'un vaste projet européen

Depuis peu, le Laténium est partenaire d'un projet européen (programme Marie Curie), intitulé « Scientific Collections on the Move : Provincial Museums, Archives, and Collecting Practices (1800-1950) ». Financé pour quatre ans par le Conseil de l'Europe, ce projet regroupe une quinzaine d'institutions académiques et muséales européennes et américaines (Allemagne, Argentine, Italie, Espagne, France, Mexique et Suisse), sélectionnées pour la richesse et l'intérêt de leurs collections ainsi que pour la valeur de leurs recherches dans le domaine de l'histoire des sciences et des pratiques de collection.

Aux côtés des manifestations scientifiques, le projet inclut de nombreux échanges et séjours d'études (analyses archivistiques et matérielles), ainsi que des formations fondées sur le partage d'expériences et la transmission de savoir-faire liés à la conservation, à l'étude et à la valorisation des collections muséales anciennes.

[En savoir plus](#)

Archives



L'office des archives de l'État mobilisé dans le cadre du programme vitamine

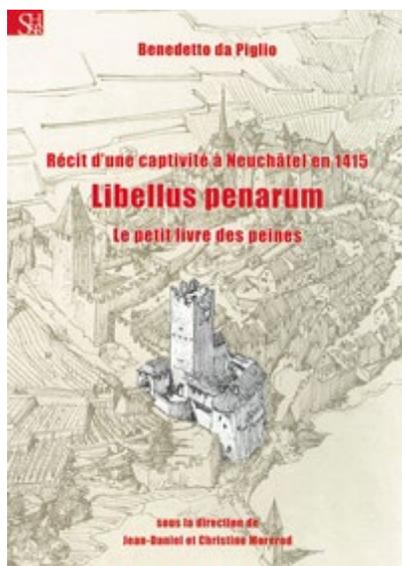
Le programme **vitamine** repense l'implantation géographique de l'administration cantonale afin d'offrir une meilleure accessibilité à la population, un environnement de travail plus adapté aux attentes des titulaires et aux nouvelles organisations et méthodes de travail. D'ici à 2025, ce sont près de 30 entités administratives qui seront regroupées sur les sites des futurs pôles administratifs de Tivoli, à Neuchâtel, des Docks et de Serre 37-43, à La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de ce programme, l'office des archives de l'État de Neuchâtel (OAEN) accompagne les entités administratives dans la perspective du déménagement de leurs archives

papier. Ce travail se traduit en premier lieu par le recensement de leur production documentaire, puis par une évaluation archivistique et un tri de leurs dossiers préarchivés. Avec l'appui des entités concernées, les archivistes quantifient les mètres linéaires de dossiers concernés par le déménagement et identifient ceux devant être éliminés, car arrivés à l'échéance de leur durée d'utilité, ainsi que ceux qui doivent être versés aux Archives de l'État en vertu de leur valeur juridique ou patrimoniale. Ces opérations permettent de réduire massivement le volume de papier encore conservé au sein de l'administration cantonale.

L'OAEN profite aussi du programme **vitamine** pour généraliser la mise en place de plans d'archivage dans les entités administratives. Ces plans d'archivage sont des outils de gestion documentaire nécessaires pour garantir le classement des dossiers, la transmission de l'information et l'efficacité du traitement des affaires.

[En savoir plus sur le programme vitamine.](#)



Libellus penarum : Récit d'une captivité à Neuchâtel en 1415

Les dépôts d'archives ont tous des pièces étranges, hors de toute série, et donc hors classement. Parfois elles réémergent. C'est ce qui est arrivé aux Archives de l'État de Neuchâtel en 2012: un papier pâli, écrit dans une improbable écriture humanistique. Le texte? Un récit de captivité à Neuchâtel d'un certain Benedetto da Piglio au début du XVe siècle.

Benedetto da Piglio est un humaniste italien originaire d'un village situé au sud de Rome. Secrétaire du cardinal Pietro Stefanischi, il participe à ce titre au Concile qui se tient à Constance dès 1414. Les décisions prises par le Concile étant défavorables au camp du cardinal Stefanischi, celui-ci fuit Constance avec sa suite, en passant par Neuchâtel, où il se fait arrêter par les agents du comte de Neuchâtel.

S'ensuivent pour Benedetto da Piglio et plusieurs de ses compagnons de longs mois de captivité dans la tour des prisons de Neuchâtel. D'évasion en privation, de l'obscurité à l'espoir, Benedetto a raconté ses états d'âme dans un *Libellus penarum*, un *Petit livre des peines*, témoignage littéraire exceptionnel des conditions d'emprisonnement au début du XVe siècle.

Lors de la reprise du classement du "fonds documentaire matière" en 2012, les Archives de l'État de Neuchâtel ont

retrouvé une copie manuscrite du Petit livre des peines. Cette copie a été établie en 1858 sur le manuscrit original conservé à la Bibliothèque nationale d'Autriche à Vienne par Wilhelm Wattenbach, un des pionniers de l'histoire de l'humanisme.

Alors que le Service de la culture, par les Archives de l'État et l'office du patrimoine et de l'archéologie, et l'Université de Neuchâtel commençaient à étudier Benedetto da Piglio, il est apparu que des chercheurs de l'Université catholique de Milan et du Centre national français de la recherche scientifique s'intéressaient également à lui. Une équipe internationale s'est alors mise en place, un colloque a été organisé, et un ouvrage paru en décembre 2020 est venu couronner ces fructueuses recherches.

[En savoir plus](#)

Appels à projets et échéances

Atelier de Paris : 6 avril 2021

Médiation culturelle : 19 avril 2021

Envergure supracantonale : 28 avril 2021

Édition et publication : 16 août 2021

Musique : 13 septembre 2021

Arts de la scène : 8 octobre 2021

COVID-19 :

Indemnisation des entreprises culturelles : 31 mai 2021

Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s : 31 mai 2021

Projets de transformation : 15 mai 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch

[Mettre à jour vos préférences](#) ou [se désinscrire](#)